

RIMON 10 EC

Insecticide au novaluron

Régulateur de croissance d'insectes en concentré émulsifiable à 10 %

Pour la suppression ou la répression des insectes ravageurs indiqués sur l'étiquette dans les pommiers et les cultures de pommes de terre, les drupes, et les poivrons (poivrons et piments autres que poivrons), les fraises, les haricots mange-tout, ainsi que les légumes-fleurs et les légumes pommés du genre *Brassica* (brocoli, brocoli chinois, choux de Bruxelles, chou, chou pé-tsaï, chou gai-choi, chou-fleur, chou brocoli et chou-rave), les légumes-feuilles du genre *Brassica* (rapini, chou chinois (pak-choï), chou cavalier, chou frisé, Mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza), les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus*, *Vaccinium* (groupe de cultures 13-07B), viorne comestible, le maïs sucré, le céleri, le céleri rave, les carottes, les panais et la luzerne pour la production de semences ainsi que les plantes ornementales d'extérieur et le matériel de pépinière indiqués sur l'étiquette. Les tomates, les concombres, les poivrons de serre et les plantes ornementales (sauf les conifères).

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

INGRÉDIENT ACTIF : Novaluron.. 10 %

N° D'HOMOLOGATION 28515 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
Pour une assistance médicale d'urgence, appeler PROSAR au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24).
En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053
(24 heures sur 24)

CONTENU NET : 1-100 Litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd.
300-191, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X1
1 204-396-1640

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer ce produit directement sur des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a entre autres les précipitations abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sols compactés ou à texture fine comme l'argile). Il faut éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite grâce à l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive des plans d'eau avoisinants.

Ce produit peut être TOXIQUE pour les colonies d'abeilles exposées directement au traitement, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. Éviter d'appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si les abeilles butinent dans la zone de traitement.

TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques (p. ex., acariens prédateurs, guêpes parasitoïdes). Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près du lieu de traitement tels que les haies et les régions boisées.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Rimon 10 EC est un régulateur de croissance d'insectes (RCI) qui doit être absorbé par les œufs ou ingéré par les larves d'insectes pour assurer une efficacité totale. Rimon 10 EC est un insecticide qui permet de supprimer les insectes ravageurs indiqués sur l'étiquette sur les feuilles dans les cultures approuvées. Son mode d'action primaire perturbe la formation et le dépôt des cuticules, qui ont lieu lorsque les insectes passent d'un stade de développement à un autre, entraînant ainsi la mort à la mue larvaire. Le mode d'action de Rimon 10 EC n'affecte donc pas les stades adultes des insectes ayant complété les mues larvaires successives jusqu'aux stades de développement larvaires.

Les techniques d'application appropriées permettent de donner une suppression optimale en assurant une dose correcte et une couverture complète. En général, les volumes d'eau et les pressions de pulvérisation plus élevés donnent une meilleure couverture. Traiter aux doses indiquées lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques reconnus dans la région. Consulter les services de vulgarisation provinciaux, des conseillers professionnels ou

autres autorités compétentes afin d'établir les seuils appropriés pour le traitement dans votre région.

Si le dépistage indique qu'ils sont requis, les traitements de suivi avec Rimon 10 EC doivent être effectués à des intervalles de 10 à 14 jours pour maintenir les populations d'insectes ravageurs dans les limites des seuils établis.

NE PAS laisser les effluents ni le ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit atteindre les lacs, cours d'eau, étangs ou autres étendues d'eau.

REMARQUE : La compatibilité de Rimon 10 EC et de la libération simultanée d'insectes pour la lutte biologique contre les ravageurs des plantes n'a pas été établie.

Pulvérisation à jet porté : **NE PAS** épandre pendant les périodes de calme plat. **NE PAS** pulvériser au-delà des végétaux à traiter et fermer les buses orientées vers l'extérieur en bout de rang et hors des rangs. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

Pulvérisation au sol : **NE PAS** épandre pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer le produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à celle de la classification *moyenne* de l'ASAE.

La rampe d'aspersion doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer le produit à l'aide d'un équipement d'épandage aérien.

Zones tampons :

AUCUNE zone tampon n'est requise pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et le côté sous le vent le plus proche des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les borbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marécages, les cours d'eau, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection des :						Habitat terrestre
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :			Habitats marin ou estuarien d'une profondeur de :			
		moins de 1 m	1 à 3 m	plus de 3 m	moins de 1 m	1 à 3 m	plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole*	Pomme de terre, luzerne pour la production de semences – Pulvérisation moyenne selon l'ASAE	20	15	5	35	30	10	1
	Pomme de terre, luzerne pour la production de semences – Pulvérisation grossière selon l'ASAE	10	10	3	20	15	5	0
	Sous-groupe de cultures 13-07B – pulvérisation moyenne selon l'ASAE	50	40	15	95	80	30	1
	Sous-groupe de culture 13-07B – pulvérisation grossière selon l'ASAE	25	20	10	50	40	15	1
À jet porté (premier stade de développement)	Sous-groupe de cultures 13-07B – ASAE	65	60	50	70	70	60	20
À jet porté (stade de développement tardif)	Sous-groupe de culture 13-07B –ASAE	55	50	40	60	60	50	10
À jet porté (premier stade de développement)	Pomme	75	70	60	80	80	70	30
À jet porté (stade de développement tardif)	Pomme	65	60	50	70	70	60	20
À jet porté (premier stade de développement)	Drupe	70	65	55	75	75	65	25
À jet porté (stade de développement tardif)	Drupe	60	55	45	65	65	55	15

Méthode d'application	Culture	Zones tampons requises (en mètres) pour la protection des :						Habitat terrestre
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :			Habitats marin ou estuarien d'une profondeur de :			
		moins de 1 m	1 à 3 m	plus de 3 m	moins de 1 m	1 à 3 m	plus de 3 m	
Pulvérisateur agricole*	Poivron, haricot mange-tout, fraise, céleri rave, légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> , légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> carottes, panais, – Pulvérisation moyenne selon l'ASAE	25	20	10	45 (50 fraise, céleri rave)	40	15	1
	Haricot mange-tout, poivron, fraise, céleri rave, légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> , légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> , carottes, panais – Pulvérisation grossière selon l'ASAE	10	10	4	25	20	10	1
Pulvérisateur agricole	Maïs sucré Pulvérisation moyenne selon l'ASAE	35		15	65		30	1
	Maïs sucré Pulvérisation grossière selon l'ASAE	15		10	30		15	1
Pulvérisateur agricole ou chimigation	Vioerne comestible	25		10	50		20	1

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol

permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des produits d'association et tenir compte de la zone tampon la plus grande (donc la plus restrictive) parmi celles des produits présents dans le mélange en cuve.

Instructions pour le mélange : Préparer les concentrations de solution dans un réservoir de pulvérisation propre et vide. Utiliser des dispositifs de filtrage propres. Ajouter de l'eau jusqu'à la moitié du réservoir. Ajouter la quantité appropriée de Rimon 10 EC au réservoir et agiter pour assurer un mélange homogène. Continuer de remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'à l'obtention de la dilution voulue. Si l'application a été interrompue, brasser la solution ou agiter le pulvérisateur de nouveau avant d'utiliser le produit. Ne préparer que la quantité nécessaire de volume d'application. Éliminer toute bouillie de pulvérisation non utilisée à la fin de chaque jour selon les instructions figurant à la rubrique ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION de la présente étiquette.

Couverture de la pulvérisation : La pulvérisation doit couvrir toute la culture de façon homogène sinon on risque de ne pas obtenir les résultats voulus. Consulter le spécialiste en agriculture de votre région pour obtenir des informations précises sur les meilleurs moments pour le traitement et volumes de pulvérisation pour votre région.

VERGERS DE POMMIERS

Appliquer Rimon 10 EC à l'aide d'un pulvérisateur terrestre classique réglé pour permettre d'appliquer au moins 700 litres par hectare sur les arbres avec tuteurs ou sur les arbres mesurant 3 mètres de hauteur ou moins. Pour les arbres dépassant 3 mètres de hauteur, utiliser au moins 935 litres par hectare. Ne pas dépasser 3 500 litres par hectare.

Lorsqu'on utilise un pulvérisateur à jet porté, l'équipement doit fonctionner à des vitesses au sol de 5 km/h ou moins et utiliser des pressions et des volumes de pulvérisation qui permettent de remplacer complètement le volume d'air à l'intérieur de la couverture forestière par le débit du pulvérisateur à jet porté, assurant ainsi une couverture convenable de la culture visée. Ne pas alterner la pulvérisation entre les rangs puisque cette méthode d'application risque de donner une couverture peu satisfaisante et un rendement médiocre.

Si le dépistage indique qu'ils sont requis, les traitements de suivi avec Rimon 10 EC doivent être effectués à des intervalles de 10 à 14 jours pour maintenir les populations d'insectes ravageurs dans les limites des seuils établis.

INSECTES RAVAGEURS SUPPRIMÉS PAR RIMON 10 EC DANS LES POMMIERS

Insectes ravageurs ciblés	Concentration	Directives d'application
Carpocapse (pyrale) de la	0,93 à 1,4 L de produit/1 000 L	Le moment propice au traitement se fonde sur le repère biologique (biofix), lequel s'appuie sur le cycle de vie du

Insectes ravageurs ciblés	Concentration	Directives d'application
pomme (<i>Cydia pomonella</i> L.)	Ne pas dépasser 3 500 L d'eau/ha appliqué en bouillie de pulvérisation diluée.	<p>ravageur. Le repère biologique est déterminé par la date de la première capture soutenue d'adultes dans les pièges à phéromones. Pour établir les degrés-jours (DJ) pour la carpocapse de la pomme, des seuils inférieur et supérieur de 10 et 31 °C sont utilisés.</p> <p>Pour chaque génération de carpocapse de la pomme : Le premier traitement doit avoir lieu à 100 DJ (161 DJ dans l'Ouest du Canada) suivant le repère biologique. Effectuer des traitements additionnels à des intervalles de 10 à 14 jours, selon les besoins établis par le dépistage. En général, le premier traitement pour la deuxième génération a lieu entre 500 et 600 DJ suivant le repère biologique de la première génération.</p> <p>Pour calculer l'accumulation des degrés-jours (DJ) pour la carpocapse de la pomme, utiliser des seuils inférieur et supérieur de 10 et 31 °C et une température de base de 10 °C. Alternativement, se référer aux informations sur le développement fournies par les conserveries locales ou les réseaux de surveillance météorologique. En l'absence d'un modèle de développement des degrés-jours, appliquer Rimon 10 EC entre 7 et 10 jours après le repère biologique (biofix), lorsque la température permet.</p> <p>Rimon 10 EC doit être appliqué avant la ponte ou peu après celle-ci pour empêcher la carpocapse de la pomme d'endommager les fruits. Rimon 10 EC doit être appliqué avant que les larves pénètrent dans le fruit.</p> <p>Rimon permet de protéger les fruits pendant 10 à 14 jours selon la concentration et le taux d'expansion des fruits. Augmenter la dose et diminuer l'intervalle de traitement en cas d'infestation importante, ou d'oviposition et d'envol continu des noctuelles.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 4 traitements par culture par saison.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 10,97 L de produit/ha/culture/saison.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>
Tordeuse orientale du pêcher	0,93 à 1,4 L de produit/1000 L Ne pas dépasser 3 500 L d'eau/ha appliqué en bouillie de pulvérisation	Commencer à traiter avant l'éclosion des œufs de chaque génération pour empêcher les larves de pénétrer dans les brindilles et les fruits. Rimon 10 EC permet d'assurer 10 à 14 jours de protection selon la concentration et le taux de croissance des plantes une fois que le produit est appliqué. En cas d'infestation importante, d'envol continu des noctuelles et d'oviposition, et lorsqu'il est difficile d'assurer une couverture complète, utiliser la concentration la plus élevée et répéter les

Insectes ravageurs ciblés	Concentration	Directives d'application
	diluée.	<p>traitements à des intervalles de 10 à 14 jours pour maintenir la couverture, selon les besoins établis par le dépistage.</p> <p>Rimon 10 EC doit être appliqué avant que les larves pénètrent dans les fruits ou les brindilles.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 4 traitements par culture par saison.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 10,97 L de produit/ha/culture/saison.</p> <p>NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>

TABLEAU DE MÉLANGE DU PRODUIT

Volume de pulvérisation	Quantité de produit requise par hectare :		Remarques
	0,93 L de produit/1 000 L	1,4 L de produit/1 000 L	
700 L/ha	651 mL	980 mL	Volume de pulvérisation minimal pour les arbres mesurant moins de 3 mètres ou pour les arbres avec un tuteur. <u>NE PAS</u> utiliser un volume de pulvérisation inférieur sur les arbres mesurant plus de 3 mètres.
935 L/ha	870 mL	1,3 L	Pour les arbres mesurant plus de 3 mètres, le volume de pulvérisation minimal est de 935 L/ha.
1 000 L/ha	930 mL	1,4 L	
1 500 L/ha	1,4 L	2,1 L	
3 000 L/ha	2,8 L	4,2 L	
3 500 L/ha	3,3 L	4,9 L	

POMMES DE TERRE

Appliquer la dose recommandée à l'aide d'un pulvérisateur terrestre classique pouvant libérer suffisamment d'eau pour donner une couverture complète et homogène de la culture ciblée. La rampe et les buses de l'équipement de pulvérisation doivent être orientées de manière à minimiser la hauteur de la rampe et optimiser l'homogénéité de la couverture, à maximiser le dépôt et à réduire la dérive de pulvérisation.

L'usage des buses à jet dirigé peut s'avérer nécessaire lorsqu'il faut avoir une couverture homogène pour lutter contre certains ravageurs qui se développent dans les profondeurs du couvert végétal. Pour un équipement de pulvérisation au sol dans les cultures de pommes de terre, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 litres par hectare. Un volume d'eau plus

élevé couvre mieux et donne un meilleur rendement. Utiliser des buses à jet conique, à disque muni d'une chambre de turbulence, à cône creux ou des buses à jet plat doubles qui conviennent à la pulvérisation d'un insecticide.

INSECTES RAVAGEURS SUPPRIMÉS PAR RIMON 10 EC DANS LES CULTURES DE POMMES DE TERRE

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application	Directives d'application
Doryphore de la pomme de terre, pyrale du maïs	410 à 820 mL de produit/ha (44 à 88 g m.a./ha)	<p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par culture par saison. NE PAS appliquer plus de 1 640 mL de produit/ha/culture/saison (177 g m.a./ha/culture/saison). NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p>Doryphore de la pomme de terre : Traiter lorsque la plupart de la population se trouve entre le stade d'éclosion des œufs et le deuxième stade larvaire. Utiliser les doses d'application et les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque la pression des ravageurs est élevée, lorsque les larves sont grosses ou lorsque le couvert végétal est haut ou dense. Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 10 à 14 jours peuvent s'avérer nécessaires.</p> <p>Pyrale du maïs : Le premier traitement doit être effectué tout juste avant l'éclosion des œufs. Procéder à un dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des œufs et déterminer le moment propice au traitement. Utiliser les doses d'application et les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque la pression des ravageurs est plus élevée. Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 10 à 14 jours peuvent s'avérer nécessaires.</p>

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Adama Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS
Pour les traitements dans les drupes (groupe de culture 12) :

INSECTES RAVAGEURS SUPPRIMÉS PAR RIMON 10 EC DANS LES DRUPES
(pêches, nectarines, abricots, prunes, prucots, prunes à pruneaux, cerises et cerises douces et acides)

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application litres/ha	Période d'application Ne pas alterner la pulvérisation de RIMON 10 EC entre les rangs puisque cette méthode risque de donner une couverture peu satisfaisante et un rendement médiocre. Appliquer dans 1 000 à 3 000 litres d'eau par hectare.
Tordeuse orientale du pêcher	1,35 à 3,35 (145 à 363 g m.a.)	<p>Commencer à traiter avant l'éclosion des œufs de chaque génération pour empêcher les larves de pénétrer dans les fruits. RIMON 10 EC permet d'assurer 10 à 14 jours de protection selon la dose d'emploi et le taux de croissance des plants une fois que le produit est appliqué.</p> <p>En cas d'infestation importante, d'envol continu des noctuelles et d'oviposition, et lorsqu'il est difficile d'assurer une couverture complète, utiliser la dose la plus élevée indiquée sur l'étiquette et répéter les traitements à des intervalles de 10 à 14 jours pour maintenir la couverture, selon les besoins établis par le dépistage.</p> <p>RIMON 10 EC doit être appliqué avant que les larves pénètrent dans les fruits ou les brindilles.</p> <p>RIMON 10 EC peut être alterné avec d'autres insecticides homologués qui ciblent le même ravageur, du moment que l'intervalle de traitement ne dépasse pas la période d'efficacité du produit de rechange.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 10,05 litres par hectare par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>
Petite mineuse du pêcher	1,35 à 3,35 (145 à 363 g m.a.)	<p>Dormant/dormant retardé : Appliquer RIMON 10 EC avec 38 à 56 litres par hectare d'huile à gamme étroite. Toujours utiliser les doses supérieures lorsque le verger a déjà été atteint par des populations de ravageurs élevées par le passé.</p> <p>Floraison : Surveiller le verger pour des larves de petite mineuse du pêcher et les dommages occasionnés lorsque les pousses sortent de terre durant la floraison, pour établir si les ravageurs sont en activité. Lorsque les nouvelles pousses mesurent environ un pouce de longueur, repérer les feuilles flétries et des traces de prélèvement alimentaire à la base des fleurs. Si l'on aperçoit des larves ou leurs dommages,</p>

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application litres/ha	<p align="center">Période d'application</p> <p align="center">Ne pas alterner la pulvérisation de RIMON 10 EC entre les rangs puisque cette méthode risque de donner une couverture peu satisfaisante et un rendement médiocre. Appliquer dans 1 000 à 3 000 litres d'eau par hectare.</p>
		<p>appliquer le produit dans un volume de pulvérisation suffisant pour une couverture complète.</p> <p>Durant la saison : Surveiller le verger à partir de la floraison pour des attaques sur les pousses à la fin de chaque génération. Les attaques sur les pousses apparaissent d'abord lorsque l'accumulation par degré-jour des noctuelles dans les pièges approche de 220 DJ_{10 °C} mais elles seront plus évidentes à environ 385 à 440 DJ_{10 °C}. Si l'on aperçoit des larves ou leurs dommages, appliquer le produit dans un volume de pulvérisation suffisant pour une couverture complète. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>
Tordeuse à bande oblique	1,35 à 3,35 (145 à 363 g m.a.)	<p>Le moment propice au traitement se fonde sur le repère biologique (biofix) du ravageur (s'il n'y a pas d'information, consulter un entomologiste universitaire ou de vulgarisation pour cibler les applications au début de l'éclosion), lequel s'appuie sur le cycle de vie du ravageur. Le repère biologique est déterminé par la date de la première capture soutenue d'adultes dans les pièges à phéromones – typiquement, cinq noctuelles dans trois pièges sur une période de sept jours.</p> <p>Faire les traitements au RIMON 10 EC comme suit :</p> <p>Première génération : Faire le premier traitement entre le stade du bouton rose et de la chute des pétales. Un deuxième traitement doit être effectué environ 10 à 14 jours plus tard s'il est nécessaire.</p> <p>Deuxième génération : Le premier traitement doit avoir lieu entre 55 et 110 DJ_{10 °C} après le repère biologique (biofix) de la 2^e génération. Faire un deuxième traitement environ 7 à 14 jours plus tard – en général, 220 à 275 DJ_{10 °C} après le repère biologique (biofix) de la 2^e génération. Faire un troisième traitement 10 à 14 jours plus tard – en général, 385 à 440 DJ_{10 °C} après le repère biologique (biofix) de la 2^e génération.</p> <p>Pour toutes les générations, on obtient la meilleure protection lorsque les traitements commencent au début de l'oviposition. RIMON 10 EC permet de protéger les fruits pendant 10 à 14 jours selon la dose d'application et le taux d'expansion des fruits.</p> <p>Pour toutes les générations, on obtient la meilleure protection</p>

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application litres/ha	Période d'application Ne pas alterner la pulvérisation de RIMON 10 EC entre les rangs puisque cette méthode risque de donner une couverture peu satisfaisante et un rendement médiocre. Appliquer dans 1 000 à 3 000 litres d'eau par hectare.
		<p>lorsque les traitements commencent au début de l'oviposition.</p> <p>Augmenter la dose et diminuer l'intervalle de traitement en cas d'infestation importante, ou d'oviposition et d'envol continu des noctuelles.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par saison. Ne pas appliquer plus de 10,05 litres par hectare par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS
Pour les applications foliaires sur les haricots mange-tout

INSECTES RAVAGEURS SUPPRIMÉS PAR RIMON 10 EC SUR LES HARICOTS MANGE-TOUT

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application mL de produit/ha	Période d'application Appliquer dans un volume permettant d'assurer une couverture complète. Les volumes d'eau recommandés sont de 280 à 520 litres d'eau par hectare.
Légionnaire d'automne, pyrale du maïs, légionnaire uniponctuée	410 à 820 mL/produit/ha (44 à 88 g m.a./ha)	<p>Pyrale du maïs : Le premier traitement doit être effectué tout juste avant l'éclosion des œufs. Procéder à un dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des œufs et déterminer le moment propice au traitement.</p> <p>Légionnaire d'automne et uniponctuée : Traiter lorsque les larves commencent à se nourrir.</p> <p>Utiliser les doses d'application et les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque la pression des ravageurs est plus élevée, lorsque les larves sont grosses ou lorsque le couvert végétal est haut ou dense.</p> <p>Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours peuvent s'avérer nécessaires. Pour la meilleure suppression, il faut procéder à un dépistage des champs et le produit doit être pulvérisé en temps opportun.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par culture par saison. Ne pas appliquer plus de 2,46 litres par hectare par saison.</p>

		Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte.
--	--	---------------------------------------------------------

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Pour les applications foliaires sur les poivrons (poivrons et piments autres que poivrons)

INSECTES RAVAGEURS SUPPRIMÉS PAR RIMON 10 EC SUR LES POIVRONS ET LES PIMENTS AUTRES QUE POIVRONS

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application mL de produit/ha	Période d'application Appliquer dans un volume permettant d'assurer une couverture complète. Les volumes d'eau recommandés sont de 208 à 520 litres d'eau par hectare.
Pyrale du maïs	410 à 820 (44 à 88 g. m.a./ha)	<p>Le premier traitement doit être effectué tout juste avant l'éclosion des œufs. Procéder à un dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des œufs et déterminer le moment propice au traitement.</p> <p>Utiliser les doses d'application et les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque la pression des ravageurs est plus élevée, lorsque les larves sont grosses ou lorsque le couvert végétal est haut ou dense.</p> <p>Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours peuvent s'avérer nécessaires.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par culture par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte.</p>
Charançon du poivron (répression)	820 mL/ha (88 g m.a./ha)	<p>Commencer les traitements lorsque le seuil de populations d'insectes a été atteint.</p> <p>Pulvériser le produit dans un volume d'eau qui permet d'assurer une couverture complète – on recommande entre 280 et 520 L/ha.</p> <p>Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours peuvent s'avérer nécessaires.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par culture par saison.</p> <p>Ne pas traiter dans la journée précédant la récolte.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS
Pour les applications foliaires sur les fraises et le céleri-rave

INSECTES RAVAGEURS SUPPRIMÉS PAR RIMON 10 EC SUR LES FRAISES ET LE CÉLERI-RAVE

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application mL de produit/ha	Période d'application
Nymphes de <i>Lygus lineolaris</i> (punaise terne)	835 (90 g. m.a./ha) Appliquer dans un volume permettant d'assurer une couverture complète. Les volumes d'eau recommandés sont de 450 à 1 400 litres d'eau par hectare.	<p>Fraises – Le premier traitement doit avoir lieu lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques reconnus dans la région.</p> <p>Céleri-rave – Débuter le traitement dès l'apparition des punaises ternes et le début de l'oviposition.</p> <p>Rimon ne supprime pas les insectes adultes.</p> <p>Des traitements additionnels à des intervalles de 10 à 14 jours peuvent s'avérer nécessaires. Ne pas faire plus de 3 applications par saison.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 2,5 litres de produit par hectare par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte pour les fraises, et dans les trois jours pour le céleri-rave.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Application foliaire. Insectes supprimés par Rimon 10EC dans le brocoli, brocoli chinois, choux de Bruxelles, choux, choux pé-tsaï, choux gaï-choi, choux-fleurs, chou brocoli et chou-rave) : fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou et fausse-teigne des crucifères.

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application mL de produit/ha	Période d'application
Fausse-arpenteuse du chou, piéride du chou et fausse-teigne des crucifères	410 à 820 (41 à 88 g. m.a./ha) Utiliser la dose d'application supérieure lorsque la pression des ravageurs est élevée ou lorsque les larves sont grosses. Appliquer dans un volume permettant	<p>Appliquer à la dose recommandée lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques reconnus dans la région. Consulter des services de vulgarisation locaux, des conseillers professionnels ou autres autorités compétentes afin d'établir les seuils appropriés pour le traitement dans votre région.</p> <p>Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours seront nécessaires.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par culture par</p>

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application mL de produit/ha	Période d'application
	<p>d'assurer une couverture complète. Les volumes d'eau recommandés sont de 200 à 400 litres d'eau par hectare.</p>	<p>saison.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 2 460 mL de produit par hectare par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 2 à 4 jours précédant la récolte.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Application foliaire. Insectes supprimés par Rimon 10EC dans les légumes-feuilles du genre Brassica (rapini, chou chinois (pak-choï), chou cavalier, chou frisé, Mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard et feuilles de colza : fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères et piéride du chou.

Insectes ravageurs ciblés	Dose d'application mL de produit/ha	Période d'application
Fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères, piéride du chou	<p>410 à 820 mL de produit/ha (44 à 88 g m.a./ha)</p> <p>Appliquer dans un volume permettant d'assurer une couverture complète. Les volumes d'eau recommandés sont de 200 à 400 litres d'eau par hectare.</p>	<p>Appliquer le produit lorsque la plus grande partie de la population d'insectes est au stade de l'éclosion et du deuxième instar. Utiliser les doses et volumes de pulvérisation supérieurs lorsque les larves sont grosses et que les populations de ravageurs ciblés sont élevées ou que le couvert végétal est haut ou épais.</p> <p>Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours seront nécessaires. Pour une meilleure suppression, procéder à un dépistage du champ.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par culture par saison.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 2 460 mL de produit par hectare par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Application foliaire. Insectes supprimés par Rimon 10EC dans les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (groupe de cultures 13-07B) : Noctuelle des cerises et pyrale des atocas.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'application mL de produit/ha	Période d'application
Noctuelle des cerises et pyrale des atocas	<p>1,35 à 2 L de produit/ha (145 à 217 g. m.a./ha)</p> <p>Les volumes d'eau recommandés sont de 374 à 1 122 litres d'eau par hectare. Appliquer dans un volume permettant</p>	<p>Appliquer le produit lorsque la plus grande partie de la population d'insectes est au stade de l'éclosion et du deuxième instar. Utiliser les doses et volumes de pulvérisation supérieurs lorsque les larves sont grosses ou que le couvert végétal est haut ou épais. Pour la meilleure suppression, il faut procéder à un dépistage des champs et le produit doit être pulvérisé en temps opportun.</p> <p>Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 10 à 14 jours seront nécessaires.</p>

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'application mL de produit/ha	Période d'application
	d'assurer une couverture complète.	<p>Ne pas faire plus de 3 applications par culture par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 8 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 6,0 L de produit par hectare par saison.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Pour supprimer la sésie du pommier et la sésie du cornouiller sur les pommes. Pulvériser le produit sur le tronc de l'arbre au moyen d'une lance ou d'un pulvérisateur à dos.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'application mL de produit/ha	Période d'application
Sésie du pommier et sésie du cornouiller	<p>1,4 litres de produit/1 000 litres d'eau</p> <p>Ne pas dépasser 2 000 L d'eau/ha.</p>	<p>Appliquer le produit en dirigeant le jet sur le tronc de l'arbre. Maximum de 2 traitements par saison de croissance. Traiter lorsque les seuils économiques ont été atteints, selon l'un des critères suivants :</p> <p>1 application au printemps pour cibler les larves qui se préparent à se pupifier</p> <p>OU</p> <p>1 application après la récolte (automne) comme traitement de barrage</p> <p>OU</p> <p>1 à 2 applications l'été à des intervalles de 14 jours ciblant 25 à 75 % de la ponte pour l'empêcher de se produire et empêcher l'établissement du premier stade larvaire.</p> <p>Les applications doivent cibler le tronc de l'arbre.</p> <p>Adopter un intervalle de traitement de 14 jours.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Application foliaire. Insecte supprimé par Rimon 10EC dans le maïs sucré : larve de l'épi du maïs (*Helicoverpa zea*).

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'application mL de produit/ha	Période d'application
Larve de l'épi du	820 mL de produit	Avant la période d'oviposition la plus prononcée lors

<p>maïs (<i>Helicoverpa zea</i>)</p>	<p>(88 g m.a.) par hectare</p> <p>Traitement foliaire généralisé</p>	<p>de l'apparition des soies : Appliquer dès que l'activité des adultes est observée ou lorsque les œufs commencent à éclore.</p> <p>Traitements supplémentaires à des intervalles de 7 jours, pourvu que le dépistage indique que les larves de l'épi du maïs et les nouvelles soies sont présents.</p> <p>Ne pas faire plus de 5 applications par culture par saison.</p> <p>Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones de traitement durant le délai de sécurité (DS) de 9 jours après un traitement pour les activités d'écimage et de récolte manuelle.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 9 jours précédents la récolte manuelle Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte mécanique.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau permettant d'assurer une couverture complète des soies et des épis. Les volumes d'eau recommandés sont de 90 à 570 litres d'eau par hectare.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 4,1 litres de produit par hectare par saison.</p>
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CÉLERI

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Application foliaire. Rimon 10 EC réduit les dommages occasionnés par la mineuse sud-américaine sur le céleri.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'application	Période d'application
<p>Mineuse sud-américaine (réduit les dommages)</p>	<p>464 à 603 mL/ha (50 à 65 g m.a./ha)</p> <p>Les volumes d'eau recommandés sont de 200 à 400 litres d'eau par hectare.</p>	<p>Traiter dès que l'on aperçoit la mineuse sud-américaine où les dommages occasionnés. Répéter le traitement selon le suivi des populations de mineuses.</p> <p>Attendre 7 à 14 jours entre les traitements.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 traitements par culture par saison.</p> <p>Ne pas traiter dans les 2 jours précédant la récolte.</p>

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

(Application foliaire). Rimon 10 EC réduit les dommages occasionnés par la nymphe de punaise y compris *Lygus lineolaris* (punaise terne) pour la production de semences.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'application mL de produit/ha	Période d'application
Nymphe de punaise y compris <i>Lygus lineolaris</i> (punaise terne)	835 mL de produit (90 g m.a.) par hectare Appliquer dans au moins 200 L d'eau par hectare. Appliquer dans un volume permettant d'assurer une couverture complète. Utiliser les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque la pression des ravageurs est plus élevée ou lorsque le couvert végétal est dense.	Débuter le traitement dès l'apparition des punaises et le début de l'oviposition. Si le dépistage l'indique, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours peuvent s'avérer nécessaires. Rimon ne supprime pas les adultes. Pour la meilleure suppression, il faut procéder à un dépistage des champs.

RESTRICTIONS :

- Ne pas appliquer plus de 1 670 mL de produit par hectare par saison.
- Ne pas faire plus de 2 applications par culture par saison.
- Ne pas appliquer le produit dans les 14 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer le produit au moyen d'un système d'irrigation.
- Utiliser ce produit uniquement sur des plans de luzerne destinés à la production de semences.
- Ne pas permettre au bétail de paître dans les champs traités. Ne pas utiliser les cultures traitées pour nourrir le bétail. Les résidus de récoltes ne doivent pas servir à nourrir le bétail ou être mis en ballots pour un tel usage.
- Ne pas utiliser les déchets ou le foin venant de la luzerne traitée pour nourrir les animaux ou comme fourrage.
- Il est interdit d'utiliser les semences de luzerne venant d'un champ traité pour la culture de germes destinés à la consommation humaine ou animale.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Pour supprimer le petit perceur du pêcher (*Synanthedon pictipes*) et le perceur du pêcher (*Synanthedon exitiosa*) sur les DRUPES (pêche, nectarine, abricot, prune, prucot, prune à pruneau, cerise, et cerise douce et acide)

Utiliser une lance pour diriger la pulvérisation sur le tronc et les branches charpentières à partir du sol jusqu'à une hauteur de 1,5 m.

Ravageurs	Doses d'emploi	Période d'application
Petit perceur du pêcher (<i>Synanthedon pictipes</i>) et perceur du pêcher (<i>Synanthedon exitiosa</i>)	1,4 litres de produit/1 000 litres d'eau Ne pas dépasser 2 000 L d'eau/ha (2,8 litres de produit/ha)	Diriger la pulvérisation sur le tronc de l'arbre et les branches charpentières. Maximum de 3 applications par saison de croissance. Appliquer le produit lorsqu'on a atteint les seuils économiques. Appliquer le produit à un intervalle de 3 semaines (21 jours), dans les 7 à 10 jours après avoir attrapé les premiers insectes dans les pièges. Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Pour application terrestre (application foliaire). Rimon 10 EC réduit les dommages occasionnés par le charançon de la carotte sur les carottes, les panais et le céleri-rave.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Charançon de la carotte (<i>Listronotus oregonensis</i>) (réduit les dommages)	410-820 ml de produit /ha (44-88 g m.a./ha) Utiliser le volume de pulvérisation supérieur lorsque la pression exercée par les ravageurs est plus élevée. Appliquer le produit dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Le volume d'eau recommandé est 500 litres d'eau par hectare.	Appliquer à la dose recommandée lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques reconnus dans la région. Consulter des services de vulgarisation locaux, des conseillers professionnels ou autres autorités compétentes afin d'établir les seuils appropriés pour le traitement dans votre région. Appliquer le produit à des intervalles de 7 jours. Maximum de 3 applications par culture par saison. Ne pas appliquer plus de 2 460 mL de produit par hectare par saison (264 g m.a./ha/saison). Ne pas appliquer le produit dans les 3 jours précédant la récolte.

TOMATES DE SERRE

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

(Pulvérisation foliaire). Rimon 10 EC réprime les aleurodes sur les tomates de serre.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Aleurodes	650 à 835 mL de	Traiter aux doses indiquées lorsque les

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
(répression)	<p>produit/ha (70 à 90 g m.a./ha)</p> <p>Ne pas dépasser 935 L d'eau/ha en solution à pulvériser diluée.</p> <p>Adopter les doses d'emploi supérieures lorsque la pression exercée par les ravageurs est élevée ou lorsque le feuillage est à maturité.</p> <p>Appliquer le produit dans un volume d'eau qui permet d'assurer une couverture complète.</p>	<p>populations d'insectes atteignent les seuils de nuisibilité économique établis pour la région. Consulter les agents de vulgarisation locaux, les consultants professionnels ou autres autorités compétentes pour établir les seuils de nuisibilité appropriés pour les traitements dans votre région.</p> <p>Répéter le traitement tous les 7 à 10 jours lorsque le dépistage l'indique.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 traitements par cycle de culture.</p> <p>Ne pas traiter la culture dans les 2 jours précédant la récolte.</p>

CONCOMBRES DE SERRE

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

(Pulvérisation foliaire). Rimon 10 EC supprime les nymphes de punaises, y compris *Lygus lineolaris* (punaise terne) sur les concombres de serre.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Nymphes de punaises y compris <i>Lygus lineolaris</i> (punaise terne)	<p>835 mL de produit/ha (90 g m.a./ha)</p> <p>Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation maximum de 935 L d'eau/ha.</p> <p>Adopter les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque le couvert du feuillage est dense et que des infestations importantes se produisent.</p>	<p>Appliquer le produit lorsque la plus grande partie de la population d'insectes est au stade de l'éclosion et du deuxième instar. Pour assurer la meilleure suppression, procéder au dépistage des serres et appliquer le produit au moment opportun.</p> <p>Répéter le traitement tous les 7 jours lorsque le dépistage l'indique.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 traitements par cycle de culture.</p> <p>Ne pas traiter la culture dans la journée précédant la récolte.</p>

POIVRONS DE SERRE

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

(Pulvérisation foliaire). Rimon 10 EC supprime les nymphes de punaises, y compris *Lygus lineolaris* (punaise terne) et réduit les nombres de charançons du poivron sur les poivrons de serre.

NE PAS appliquer ce produit sur les piments autres que les poivrons de serre.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Nymphes de punaises y compris <i>Lygus lineolaris</i> (punaise terne), charançon du poivron (réduit les populations)	835 mL de produit/ha (90 g m.a./ha) Appliquer le produit dans un volume de pulvérisation maximum de 935 L d'eau/ha.	Pour les punaises, appliquer le produit lorsque la plus grande partie de la population d'insectes est au stade de l'éclosion et du deuxième instar. Pour le charançon du poivron, appliquer au début de la floraison. Pour assurer la meilleure suppression, procéder au dépistage des serres et appliquer le produit au moment opportun. Appliquer le produit dans un volume d'eau qui permettra d'assurer une couverture complète. Adopter les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque le couvert des feuilles est dense et que des infestations importantes se produisent. Ne pas faire plus de 3 traitements par cycle de culture. Répéter le traitement tous les 7 jours lorsque le dépistage l'indique. Ne pas traiter la culture dans la journée précédant la récolte.

PLANTES ORNEMENTALES DE SERRE OU D'EXTÉRIEUR INCLUANT LES FLEURS COUPÉES (SAUF LES CONIFÈRES) :

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles. On entend par zone résidentielle tout site d'utilisation où des passants, y compris des enfants, pourraient être exposés pendant ou après l'application. Cela comprend les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sport, les bâtiments publics ou tout autre endroit où le grand public, y compris les enfants, pourrait être exposé.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

(Pulvérisation foliaire). Rimon 10 EC réprime les aleurodes et supprime les nymphes de punaises y compris *Lygus lineolaris* (punaise terne) sur les plantes ornementales de serre ou d'extérieur (sauf les conifères) incluant les fleurs coupées.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Aleurodes (répression)	<p>650 à 835 mL de produit/ha (70 à 90 g m.a./ha)</p> <p>Appliquer le produit dans un volume d'eau qui permettra d'assurer une couverture complète, mais ne pas dépasser 935 L d'eau/ha.</p> <p>Adopter la dose d'emploi supérieure lorsque la pression exercée par les ravageurs est élevée ou lorsque le feuillage est à maturité.</p>	<p>Traiter aux doses indiquées lorsque les populations d'insectes atteignent des seuils économiques reconnus dans la région. Consulter les services de vulgarisation provinciaux, des conseillers professionnels ou autres autorités compétentes afin d'établir les seuils appropriés pour le traitement dans votre région.</p> <p>Répéter le traitement tous les 7 à 10 jours lorsque le dépistage l'indique.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 traitements par cycle de culture.</p> <p>Ne pas traiter la culture dans la journée précédant la récolte.</p>
Nymphes de punaises y compris <i>Lygus lineolaris</i> (punaise terne)	<p>835 mL de produit/ha (90 g m.a./ha)</p> <p>Appliquer le produit dans un volume d'eau qui permettra d'assurer une couverture complète, mais ne pas dépasser 935 L d'eau/ha.</p> <p>Adopter les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque le couvert de feuillage est dense et qu'il y a une infestation importante.</p>	<p>Pour les punaises, traiter lorsque la plupart des insectes se trouvent entre le stade d'éclosion des œufs et le deuxième stade larvaire.</p> <p>Pour assurer la meilleure suppression, procéder au dépistage des serres et appliquer le produit au moment opportun.</p> <p>Ne pas faire plus de 3 applications par cycle de culture.</p> <p>Répéter le traitement tous les 7 jours lorsque le dépistage l'indique.</p> <p>Ne pas traiter la culture dans la journée précédant la récolte.</p>

Tolérance des plantes :

NE PAS UTILISER SUR LES POINSETTIAS.

Avant une application à grande échelle, l'utilisateur doit déterminer la tolérance des cultures à Rimon 10 EC en testant un petit nombre de plantes du type à traiter aux doses recommandées et dans les conditions de croissance souhaitées. Observer les plantes traitées pour déceler les

symptômes de phytotoxicité, qui peuvent se manifester sous forme de chlorose sur les plantes sensibles.

VIORNE COMESTIBLE

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Traitement au sol (pulvérisation foliaire) ou chimigation

Ravageurs ciblés	Dose d'emploi (mL de produit/ha)	Période d'application
Tordeuse des canneberges	677 à 835 mL (73 à 90 g m.a./ha)	Larves de première génération : Traiter lorsque la plupart des œufs hivernants ont éclos au début du printemps. Larves de deuxième génération : Traiter dès l'oviposition jusqu'au début de l'éclosion.
Pyrale des atocas Arpenteuse olive Tordeuse soufrée	677 à 835 mL (73 à 90 g m.a./ha)	Traiter lorsque la plupart des populations de ravageurs ciblés sont au stade de l'éclosion ou au début du stade larvaire.
Cécidomyie des atocas	677 à 835 mL (73 à 90 g m.a./ha)	Traiter lorsque la plupart des populations de ravageurs ciblés sont au début du stade larvaire.
Volume de pulvérisation		Pulvériser le produit avec un volume d'eau qui assure une bonne couverture de la surface des fruits et des feuilles. Chimigation : Adopter un volume de pulvérisation entre 1 500 et 3 000 L par ha.
Nombre d'applications et intervalle		Jusqu'à 3 applications par saison de croissance. Adopter un intervalle de pulvérisation de 7 jours.
Délai d'attente avant la récolte		Ne pas appliquer le produit dans la journée précédant la récolte.

Chimigation :

NE PAS appliquer l'insecticide Rimon 10EC par chimigation sur les autres cultures indiquées sur la présente étiquette.

On peut appliquer l'insecticide Rimon 10EC au moyen d'un système d'irrigation fixe en couverture intégrale qui applique l'eau uniformément. Ne pas appliquer ce produit au moyen de tout autre type de système d'irrigation. Les systèmes d'arrosage automatique qui assurent un faible coefficient d'uniformité, tels que certaines unités d'entraînement d'eau, sont déconseillés. La distribution inégale de l'eau traitée risque de réduire l'efficacité ou d'occasionner des résidus de pesticide illégaux sur la culture. Le calibrage approprié du système de chimigation est essentiel afin de débiter de façon uniforme la dose par hectare voulue, et pour minimiser le temps de rinçage. Pour toute question au sujet du calibrage, s'adresser au fabricant de l'équipement ou à un autre spécialiste local.

Exigences pour l'équipement :

- Le système doit comporter une coupure anti-retour, ou un antirefouleur approuvé, ou une soupape de retenue fonctionnelle approuvée, un reniflard (y compris un hublot d'inspection), et un drain à faible pression situé avantageusement sur le conduit d'irrigation pour empêcher de contaminer la source d'eau par le refoulement d'eau, à moins que l'eau ne provienne d'une source autonome artificielle sur un terrain privé.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter une soupape de retenue fonctionnelle, automatique, à fermeture instantanée ou un clapet de non-retour afin de prévenir le débit du fluide vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de la zone de hublot d'injection doit être en place.
- Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter une soupape fonctionnelle, habituellement fermée, située sur le côté d'aspiration du système d'injection pour empêcher le fluide d'être retiré du réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté, soit automatiquement, soit manuellement.
- Le système doit comporter soit a) des vérifications d'enclenchement fonctionnelles pour arrêter automatiquement l'injection du pesticide lorsque la pression de l'eau chute ou le débit de l'eau s'arrête; ou b) en l'absence d'un tel système automatique, le procédé d'injection est surveillé continuellement par un opérateur capable d'éteindre manuellement l'injection du pesticide dans les mêmes circonstances.
- Les systèmes doivent utiliser un compteur automatique, tel qu'une pompe d'injection volumétrique (ou un débitmètre sur l'allonge) conçu efficacement et compatible avec les pesticides et pouvant être muni d'un dispositif de sécurité de système.
- Le réservoir qui renferme le mélange insecticide doit être libre de rouille, d'engrais, de sédiment et de corps étrangers, et muni d'un filtre direct situé entre le réservoir et le point d'injection.
- Afin d'assurer un mélange uniforme de l'insecticide dans le conduit d'eau, injecter le mélange dans le centre du diamètre du tuyau ou juste avant le coude ou le té dans le conduit d'irrigation de sorte que la turbulence qui y est créée aidera au mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs clapets-antiretour sur le conduit d'eau, à moins que l'eau ne provienne d'une source autonome artificielle sur un terrain privé.

Mises en garde :

- Ne pas brancher un système d'irrigation servant à l'application de pesticides à un réseau d'alimentation en eau publique à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les réseaux d'alimentation en eaux publiques soient en place. Une réglementation locale spécifique peut s'appliquer et il faut la respecter.
- Une personne qui connaît le système de chimigation et qui est chargée de son fonctionnement, ou supervisée par la personne qui en est chargée, doit faire fonctionner le système, et, le cas échéant, doit l'arrêter pour y apporter les modifications nécessaires.
- Ne pas appliquer le produit lorsque la vitesse du vent provoque une distribution inégale et/ou favorise la dérive au-delà de la zone prévue pour le traitement.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES ET RESTRICTIONS

Pour supprimer la sésie européenne du pommier et la sésie du cornouiller dans les pommiers et *Malus spp.* NON PRODUCTEURS cultivés comme plantes ornementales d'extérieur ou comme matériel de pépinière.

Diriger la pulvérisation sur le tronc des arbres au moyen d'un pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Sésie européenne du pommier, <i>Synanthedon myopaeformis</i> et sésie du cornouiller, <i>Synanthedon scitula</i>	1,4 L de produit/1 000 L d'eau Ne pas dépasser 2 000 L d'eau/ha.	Appliquer le produit en dirigeant le jet sur le tronc de l'arbre. Maximum de 2 traitements par saison de croissance. Traiter lorsque les seuils de nuisibilité économique ont été atteints selon l'une des méthodes suivantes : 1 application au printemps pour cibler les larves qui se préparent à se pupifier Ou 1 application à l'automne comme traitement de barrage Ou 1 à 2 applications l'été tous les 14 jours ciblant 25 à 75 % de la ponte pour l'empêcher de se produire et empêcher l'établissement du premier stade larvaire. Les applications doivent cibler le tronc de l'arbre.

Pour supprimer le petit perceur du pêcher, *Synanthedon pictipes*, et le perceur du pêcher, *Synanthedon exitiosa*, sur les drupes NON PRODUCTRICES (pêches, nectarines, abricots, prunes, prunes-abricots, prunes à pruneaux, cerises) et autres *Prunus spp.* cultivés comme plantes ornementales d'extérieur ou matériel de pépinière.

Appliquer le produit au moyen d'un pulvérisateur manuel en dirigeant le jet sur le tronc de l'arbre et les branches charpentières à partir du sol jusqu'à une hauteur de 1,5 m.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Petit perceur du pêcher, <i>Synanthedon pictipes</i> et perceur du pêcher, <i>Synanthedon exitiosa</i>	1,4 L de produit/1 000 L d'eau Ne pas dépasser 2 000 L d'eau/ha (2,8 L de produit/ha)	Appliquer le produit en dirigeant le jet sur le tronc de l'arbre et les branches charpentières. Maximum de 3 traitements par saison de croissance. Traiter lorsque les seuils de nuisibilité économique ont été atteints. Appliquer le produit à un intervalle de 3 semaines (21 jours), dans les 7 à 10 jours après avoir attrapé les premiers insectes dans les pièges.

Pour supprimer les sésies de la viorne sur *Viburnum* spp. cultivée comme plantes ornementales d'extérieur ou matériel de pépinière.

Appliquer le produit au moyen d'un pulvérisateur manuel en dirigeant le jet sur le tronc de l'arbre et les branches charpentières à partir du sol jusqu'à une hauteur de 1,5 m.

Insectes ravageurs ciblés	Doses d'emploi mL de produit/ha	Période d'application
Sésie du viorne <i>Synanthedon viburni</i> et <i>S. fatifera</i>	1,4 L de produit/1 000 L d'eau Ne pas dépasser 2 000 L d'eau/ha (2,8 L de produit/ha)	Appliquer le produit en dirigeant le jet sur le tronc de l'arbre et les branches charpentières. Maximum de 3 traitements par saison de croissance. Traiter lorsque les seuils de nuisibilité économique ont été atteints. Appliquer le produit à un intervalle de 3 semaines (21 jours), dans les 7 à 10 jours après avoir attrapé les premiers insectes dans les pièges.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Rimon 10 EC, insecticide du groupe 15. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Rimon 10 EC et à d'autres insecticides du groupe 15. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Rimon 10 EC ou les insecticides du même groupe 15 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à
ADAMA Agricultural
Solutions Canada Ltd. at 1 204-396-1640 or www.adama.com.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **AVERTISSEMENT** : Cause des blessures importantes aux yeux, mais elles sont temporaires. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Nocif en cas d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Le contact prolongé ou souvent répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Les préposés au mélange ou au chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, une protection pour les yeux, et des gants résistant aux produits chimiques tels que : doublure protectrice, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, polychloroprène, ou Viton. Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Des gants ne sont pas requis pendant l'utilisation de l'équipement d'application de cabine fermée.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage et l'entretien de l'ÉPI. En l'absence d'instructions, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Ranger et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser le tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.
NE PAS pénétrer ni permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.

Appliquer le produit uniquement lorsque le potentiel de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des parcs, est au plus bas. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application et du réglage du dispositif de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le traitement doit être fondé sur le jugement du médecin en fonction des réactions de la victime.

ENTREPOSAGE

Pour empêcher la contamination, entreposer le produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Tous droits réservés ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd.